

Augmentation des subventions énergétiques



Tout savoir sur
les subventions
ge-energie.ch

Profitez dès maintenant d'aides financières pour
vos travaux de rénovation!



6 bonnes raisons
de se lancer!

- ✓ Diminuer votre facture énergétique
- ✓ Respecter les exigences légales
- ✓ Augmenter la valeur de votre bien
- ✓ Améliorer votre confort de vie
- ✓ Contribuer à réduire les émissions de CO₂
- ✓ Réduire vos coûts de rénovation et diminuer vos impôts

Le Programme Bâtiments et le canton de Genève soutiennent financièrement les assainissements énergétiques.

Propriétaires immobiliers, c'est le moment de rénover!

Le 1^{er} juin 2024 marque un tournant pour la transition énergétique à Genève avec l'entrée en vigueur du nouveau barème de subventions pour la rénovation du bâti.

Une étape de plus qui valide l'accord historique conclu entre le département du territoire et les représentants de quinze organisations partenaires en faveur de la rénovation du bâti.

Quelles subventions ont doublé?

Le doublement des aides financières pour la grande majorité des mesures d'assainissement énergétique des bâtiments vous offre une opportunité sans précédent de démarrer vos travaux de rénovation. Profitez de cette occasion pour:

- ✓ **l'isolation thermique** des façades, toits, murs et sols
- ✓ **les rénovations visant un standard énergétique** type HPE ou THPE
- ✓ **l'amélioration de la classe CECB** pour l'efficacité énergétique
- ✓ **la pose** de capteurs solaires thermiques

Nouvelle offre pour la planification des travaux & les mesures d'optimisation

Combinez des mesures ponctuelles pour atteindre le même niveau de subvention que les standards HPE, THPE, Minergie.

** A noter que le canton a également débloqué 50 millions de francs pour des prêts relais en vue de faciliter l'accès au financement de projets d'assainissements énergétiques.*

Quels avantages apportent cette nouveauté?

- ✓ Bonus de subventions lié au standard atteint
- ✓ Attestation HPE-THPE permettant de bénéficier des incitations fiscales

Comment obtenir des subventions?

Déposez votre dossier complet sur www.leprogrammebatiments.ch avant le démarrage des travaux faisant l'objet de la requête en subvention.

Informations et procédures

www.ge.ch/energie-aides-financieres
www.ge-energie.ch



L'octroi de la subvention exclut l'application du dispositif de la baisse de la baisse prévisible des charges (BPC).

Si votre projet est au bénéfice de la BPC et que vous souhaitez bénéficier de subventions, il faut déposer une demande complémentaire à l'office des autorisations de construire pour renoncer au mécanisme de la BPC.

Pour tout accompagnement dans vos démarches, contactez l'équipe de l'Office cantonal de l'énergie:

☎ 022 327 93 60

✉ ocen@etat.ge.ch